

Date de dépôt: 14 décembre 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Hugues Hiltbold : Organisation d'un cross à Onex en faveur de l'association ELA

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 novembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Monsieur le conseiller d'Etat,

Cette année, les écoles d'Onex ont consacré leur cross à une association qui dit bénéficier du soutien du DIP. Les enseignant-e-s des sept écoles onésiennes ont distribué à leur classe, sans lettre d'accompagnement des autorités scolaires, un courrier de l'association ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies ayant son siège en France). Ils sollicitaient ainsi l'aide des élèves et de leurs parents dans le but de récolter des fonds pour l'association. Il faut savoir que cette association avait, de la même manière, préalablement levé plus de 111 000 F dans les écoles des Avanchets et des Palettes.

Dans le cadre de leurs classes, les enfants ont visionné un DVD d'une dizaine de minutes sur les activités médiatiques de l'association en France. On leur a ensuite demandé de remplir un carnet de parrainage stipulant adresse des donateurs et montant unique versé, sans relation avec une performance particulière. Puis les enfants ont participé le 7 novembre dernier au cross, munis d'un dossard fourni par l'association. L'argent récolté a été déposé dans une urne sur place sans autre protocole.

A ce jour, soit plus de deux semaines plus tard, personne n'a pu savoir quelle a été la somme récoltée et encore moins comment l'association comptait utiliser cet argent.

J'ai relevé plusieurs éléments inquiétants : premièrement, il a été impossible de savoir selon quels critères l'association a été choisie et qui a examiné ses comptes et projets, ni même qui contrôle le montant des fonds récoltés et leur affectation. Les bilans consultables sur le site auquel il est fait référence ne parlent que des comptes et activités en France et les informations n'offrent de très loin pas la même clarté que le rapport de comptes et activités du Téléthon suisse par exemple. Normalement, lorsque des sommes de cet ordre sont impliquées, la plupart des départements et grands groupes qui soutiennent ce type d'associations consultent des spécialistes pour auditer et valider les œuvres humanitaires.

De plus, il me semble qu'un projet, pour être pédagogique, doit faire suite à un choix et à un investissement réel dans la préparation résultant de la mobilisation d'une classe ou d'une école pour une cause. L'enfant doit pouvoir s'impliquer personnellement, par son travail, sa réflexion et l'argent, s'il valide l'effort, ne devrait pas être au premier plan. C'est par exemple ce qui s'est produit ce mois-ci dans différentes écoles avec un projet de Terre des Hommes. Or le processus dans le cas des écoles onésiennes a duré deux semaines, dont une de vacances, le temps pour les enfants de faire la quête auprès de leurs voisins et leur famille.

La participation au cross constituait, selon l'institution, une activité scolaire et par conséquent obligatoire. Il peut être utile de rappeler qu'Onex a un des taux de centime additionnel les plus élevés du canton avec des impôts perçus restant faibles. De nombreuses familles ont du mal à boucler leurs fins de mois, et faire remplir un carnet de parrainage dans un tel contexte n'est certainement pas adéquat. Des parents n'ont pas manqué de s'étonner de la manière dont la chose leur a été présentée et ont eu l'impression que leurs enfants étaient pris en otage et instrumentalisés.

Ma question est donc la suivante :

Selon quels critères, que ce soit sur le plan éthique ou comptable, le DIP choisit-il les associations qu'il soutient et comment compte-t-il contrôler l'utilisation de l'argent récolté ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'association ELA (European Leukodystrophy Association) a vu le jour en France en 1992. Elle vise à sensibiliser la population à l'existence d'un groupe de maladies génétiques rares et méconnues appelées *leucodystrophies*. Un diagnostic précoce est indispensable pour envisager dans certains cas une greffe de moelle osseuse susceptible d'enrayer l'évolution de ces maladies.

A l'heure actuelle, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg luttent activement contre les leucodystrophies. Dans notre pays, l'association ELA est parrainée par Monsieur le Conseiller fédéral Samuel Schmid.

Le président d'ELA Suisse a adressé, en décembre 2005, une lettre au département de l'instruction publique pour initier une démarche de solidarité au niveau genevois avec l'action "*Mets tes baskets et bats la maladie*" qui associe de façon pertinente le sport, la santé et la solidarité envers des enfants malades. Le président d'ELA Suisse a été reçu par la direction générale de l'enseignement primaire, qui a adhéré au principe après avoir recueilli les garanties requises. Monsieur le Conseiller d'Etat Charles Beer a ensuite apporté son soutien à cette action dans un courrier daté du 17 mars 2006.

Le département de l'instruction publique soutient l'association ELA au même titre qu'il répond favorablement, par exemple, aux sollicitations annuelles de Pro Juventute ou de la Marche de l'Espoir. L'assurance de normes éthiques et de transparence financière est une condition *sine qua non* pour obtenir l'autorisation du département.

Le cross du 7 novembre dernier, auquel les élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaires des écoles d'Onex étaient invités, répondait à ces exigences. Facultative, l'inscription à la manifestation sportive a été laissée à la libre appréciation des enseignants. Le cross se déroulant durant les heures scolaires, l'inscription d'une classe a impliqué la participation de tous les élèves de cette classe.

L'association ELA s'est engagée à communiquer par lettre la somme récoltée. En l'occurrence, elle a indiqué aux enseignants des écoles d'Onex, dans un courrier du 14 novembre, avoir récolté à cette date F 13'131,50. La somme peut encore augmenter en fonction des promesses de dons qui restent à honorer.

Avant les écoles d'Onex, les établissements d'Avanchet-Salève et des Palettes ont participé, en 2006 toujours, à un cross organisé par l'association ELA sans qu'aucune plainte ou réserve n'ait été formulée. A Onex, seule une mère d'élève a refusé la participation de son enfant au cross du 7 novembre, faute d'avoir pu rencontrer préalablement l'inspecteur pour obtenir de plus amples informations. Cette personne a été reçue par la suite.

Malgré l'accueil favorable dont bénéficie ce type de manifestation, la direction générale de l'enseignement primaire entend en améliorer la communication aux parents : présentation de l'association et de l'objectif poursuivi, assurance formulée sur les aspects éthiques et financiers, caractère facultatif ou obligatoire de la démarche une fois que l'enseignant a inscrit sa classe.

En conclusion, l'association ELA est un interlocuteur digne de confiance pour l'organisation conjointe d'actions ponctuelles dans les écoles primaires. Les interrogations formulées par Monsieur le député Hugues Hiltbold mettent en évidence la nécessité de communiquer formellement aux personnes sollicitées la caution de l'autorité scolaire pour toute opération liée à une noble cause.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le vice-président :
Laurent Moutinot